

REGLEMENT FINANCIER ECOLE DE MAILLE

Année scolaire 2025-2026

Sous réserve de modifications pour l'année 2026-2027

- **Contribution des familles**

Ecole : 1060 €

1 ^{er}	Trimestre (4 mois de sept. à déc.) :	424 €
2 ^{ème}	Trimestre (3 mois de janv. à mars) :	318 €
3 ^{ème}	Trimestre (3 mois d'avril à juin) :	318 €

Une réduction est consentie aux familles ayant plusieurs enfants **dans le groupe scolaire**. Celle-ci s'applique comme suit :

- 10 % pour chaque enfant, pour deux enfants
- 20% pour chaque enfant, pour trois enfants
- 30 % pour chaque enfant, à partir de quatre enfants

Lors de l'inscription ou de la réinscription, un **acompte de 160 €** vous est demandé. En cas d'annulation d'inscription après le 30 juin, ce versement de 160 € restera acquis à l'Etablissement à titre de dédommagement sauf en cas de mutation dans une autre académie (joindre les justificatifs).

En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

- **Demi-pension :**

Sont demi-pensionnaires, les élèves qui prennent quatre repas hebdomadaires. La demi-pension de **1152,30 €** est calculée sur la base de 138 repas annuels, soit **8,35 €** par repas. Elle est répartie de la façon suivante :

1 ^{er}	Trimestre (4 mois de sept. à déc.) :	459,25 €
2 ^{ème}	Trimestre (3 mois de janv. à mars) :	350,70 €
3 ^{ème}	Trimestre (3 mois d'avril à juillet) :	342,35 €

Pour les élèves externes, le coût du repas s'élève à **9,60 €**.

Les enfants faisant l'objet d'un **PAI alimentaire**, peuvent apporter leur panier repas. La participation aux frais fixes de restauration sera alors de **3,50 € / repas**.

- **Garderie**

- **du matin ou du soir (16h30-17h30) : 3,85 € / jour.** Séance occasionnelle : **8 €**
- **du soir maternelles (16h30-18h30) : 5,05 € / jour.** Séance occasionnelle : **10 €**

- **Etude**

- **du soir Primaire (16h30-17h30) : 4,75 € / jour.** Séance occasionnelle : **8 €**
- **Etude puis Garderie du soir Primaire (16h30-18h30) : 6,27 € / jour.** Séance occasionnelle : **10 €**

- **Cotisation annuelle à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) : 29 € par famille (facturés au 1er trimestre)**

Une participation complémentaire est à prévoir pour les sorties, les voyages, les livres et fichiers, les intervenants (musique ou théâtre).